



Attaquer l'université en justice

Par **Ishaaq**, le **07/12/2009** à **11:39**

Bonjour,

Je suis étudiant à l'université, je me suis inscrit en début d'année après un versement de 400 euros comptant pour l'inscription. Or l'université après une erreur administrative m'a fait perdre six semaines de cours sur les douze semaines entamées depuis le début de l'année, me faisant perdre dans le même temps le bénéfice du contrôle continu.

Ce n'est que cette semaine que la directrice s'est décidé à réagir en m'envoyant un courrier me faisant savoir qu'elle souhaite me rencontrer pour éclaircir ma situation et régler définitivement le problème. j'ai l'intention lors de cette rencontre de lui faire savoir mon mécontentement dû à ce mauvais traitement car en effet je suis le seul dans ma section a avoir été victime de cette injustice et cela dure encore jusqu'à maintenant.

Donc mes questions sont les suivantes:

-Quel est le droit que je puisse réclamer dans cette affaire ? Puis-je demander des indemnités ?

-Qu'est-ce que l'université risque ?

-N'est-il pas préférable que je me présente en compagnie d'un avocat lors de ce rendez-vous avec la directrice ?

J'attends une réponse de votre part,

Cordialement.

Par **Ishaaq**, le **07/12/2009** à **14:12**

bonjour,

je ne comprend pas, j'ai posé cette question aujourd'hui même mais elle a disparu du haut de liste de la page d'accueil.

Merci de bien vouloir le faire réapparaître afin que les gens en prennent connaissance.

Cordialement.